



CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE STRATÉGIE TRIENNALE (2024-2027)

Adoptée par l'Assemblée générale de la COING le 15 octobre 2024

Introduction

La Conférence des organisations internationales non gouvernementales (COING), créée en 1976, est l'organe représentatif des ONG internationales dotées du statut participatif¹ au sein du Conseil de l'Europe (CdE)². Il s'agit de l'organe représentatif de la société civile ("pilier") dans ce que l'on appelle le "quadrilogue" du CdE. Les trois autres piliers sont le Comité des ministres (CdM), l'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès).³

L'échange et la collaboration entre tous les organes du CdE sont essentiels pour que le CdE progresse dans sa mission de promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit⁴, et pour créer une Europe inclusive où la société civile jouit d'une protection des libertés démocratiques et des droits sociaux.

Ces dernières années, le CdE a encore renforcé son engagement à intégrer les perspectives de la société civile dans l'ensemble de ses travaux, notamment dans les décisions d'Helsinki du Comité des ministres de 2019⁵, dans la déclaration de Reykjavik de 2023⁶ et dans la feuille de route de la Secrétaire générale sur l'engagement de la société civile 2024-2027⁷. Ces engagements constituent la base d'un engagement renforcé avec la société civile. La COING continue à développer son rôle et

¹ https://www.coe.int/fr/web/ingo/participatory-status

²Règlement intérieur de la Conférence des OING adopté par la Conférence des OING le 16 décembre 2020.

³La Conférence des OING en bref (coe.int)

⁴https://www.coe.int/fr/web/portal/the-council-of-europe-at-a-glance

⁵Décisions du Comité des ministres du CdE adoptées lors de la 129e session à Helsinki (le 17 mai 2019) "Une responsabilité partagée pour la sécurité démocratique en Europe - La nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe", complétées par un ensemble de propositions du Secrétaire général du CdE en juin 2020 (SG/Inf (2020)8).

⁶⁶ La <u>Déclaration de Reykjavík</u> (CM(2023)57-final, 17 mai 2023), a reconfirmé la nécessité de renforcer l'engagement du Conseil de l'Europe auprès de la société civile : "Nous appelons également à un réexamen et à un nouveau renforcement de l'action de l'Organisation auprès des organisations de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme, ainsi qu'à un engagement significatif avec ces dernières." Comme le réaffirment les Principes de Reykjavík pour la démocratie, annexés à la Déclaration : "La société civile est une condition préalable au bon fonctionnement de la démocratie" Unis autour de nos valeurs - Déclaration de Reykjavík (coe.int)

⁷ La feuille de route https://www.coe.int/en/web/portal/-/secretary-general-s-roadmap-on-civil-society-engagement-with-the-council-of-europe (SG/Inf(2023)28)

ses méthodes de travail pour remplir sa mission au sein du quadrilogue, soutenir la mission du CdE et promouvoir la voix et le pouvoir de la société civile.

La COING apporte au Conseil de l'Europe les perspectives essentielles d'une société civile diversifiée et organisée, afin d'informer et de soutenir ses agendas prioritaires. Il s'agit d'une tâche difficile compte tenu de la diversité culturelle, ethnique et autre de la société civile dans l'ensemble de l'espace du Conseil de l'Europe, mais le rôle de la COING n'en est que plus crucial. En faisant participer la société civile et en lui donnant la parole, la COING peut canaliser les points de vue et l'expertise de ses membres pour renforcer le travail du Conseil de l'Europe et sa capacité à répondre aux besoins des citoyens européens. Il s'agit notamment de faire progresser la démocratie participative, les principes de bonne gouvernance et de citoyenneté active, ainsi que la liberté d'association.⁸

La mission de la COING est d'être :

La voix authentique de la société civile au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, représentant les perspectives nationales et internationales, et soutenant la vision d'une Europe de la paix fondée sur les valeurs des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Stratégie triennale 2024 - 27

En vertu de son règlement intérieur, la COING est tenue d'élaborer une stratégie triennale. Cette stratégie est un cadre qui fixe l'orientation et guide le développement de la Conférence. Elle définit des priorités stratégiques et des points focaux pour les actions visant à produire un impact tangible, tout en reconnaissant que les priorités spécifiques évolueront au cours des trois années et que des questions urgentes se poseront.

La stratégie fournit un cadre pour les rapports et la responsabilité au sein de la COING et du CdE. La Commission Permanente et le Président supervisent la mise en œuvre de cette stratégie, font rapport et impliquent les membres dans l'examen des progrès réalisés chaque année lors de l'Assemblée générale de la COING.

Cette stratégie pour 2024-2027 s'appuie sur l'édition 2021-2024. Elle a été élaborée par la Commission Permanente au cours de l'été 2024, en consultation avec les membres de la COING. Le texte tient compte des développements récents au sein du CdE et de son engagement exprimé en faveur de la société civile, de la mission globale et des priorités.

La stratégie pour 2024-2027 reflète également un contexte extérieur qui a radicalement changé pour la région du CdE depuis la dernière stratégie : l'agression russe à grande échelle en cours contre l'Ukraine, les défis du recul démocratique et la montée des forces populistes et antidémocratiques dans de nombreux pays, l'essor rapide de l'intelligence artificielle et ses implications en matière de droits humains, et l'aggravation de la triple crise planétaire du changement climatique, de la pollution et de la perte de la biodiversité.⁹

⁸ Règlement intérieur de la Conférence des OING (2020). La Conférence est régie par le Règlement intérieur. Elle fonctionne selon les règles et la mission du Conseil de l'Europe conformément à la <u>Résolution CM/Res (2016)3</u> (Décision des Délégués des Ministres (coe.int)).

⁹https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/un-environment-assembly-advances-collaborative-action-triple

La stratégie pour 2024-2027 sera proposée pour adoption par un vote lors de l'assemblée générale de la COING le 16 octobre 2024.

Priorités stratégiques globales pour la COING 2024-2027

Externe

- 1. Garantir la liberté d'expression, de réunion et d'association et défendre les valeurs démocratiques libérales.
- 2. Renforcer l'effectivité du système de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'État de droit.
- 3. Lutter contre les inégalités et promouvoir activement la Charte sociale européenne.
- 4. Promouvoir l'égalité, la lutte contre la discrimination et la protection des groupes marginalisés et à risque.
- 5. Promouvoir l'action de la société civile sur la triple crise planétaire (environnementale)¹⁰ et ses conséquences sur les droits humains.

Interne

- 6. Renforcer le rôle de la COING en tant que pilier de la société civile du CdE en développant davantage la contribution systématique des membres de la Conférence aux organes du CdE.
- 7. Renforcer les communications internes et externes de la COING et les approches participatives.

Points focaux

Pour réaliser la stratégie, les sept priorités sont assorties de points focaux pour l'action. Il s'agit d'actions tangibles servant à la mise en œuvre de chaque priorité, faisant référence à la "boîte à outils" existante de la COING, approfondissant parfois les méthodes de travail existantes, indiquant parfois de nouvelles méthodes de travail et des adaptations aux circonstances et événements actuels. Les points focaux évolueront donc tout au long de la période couverte par la stratégie.

Priorité 1: garantir la liberté d'expression, de réunion et d'association et défendre les valeurs démocratiques libérales.

¹⁰ https://unfccc.int/news/what-is-the-triple-planetary-crisis?gad_source=1&gclid=Cj0KCQjw05i4BhDiARIsAB_2wfA1WmVnS3oYh8fuZUrdYbVw5JU3gnn7jJpAYxt1QIrmUFZGGxwlbpwaAoVtEALwwcB

 Point focal: CINGO développera sa capacité à agir, à s'exprimer, à influencer et à protéger la société civile des menaces qui pèsent sur la liberté d'association (mission principale de la COING).¹¹¹²

Activités :

- Participer et faire entendre la voix de la société civile au sein du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM)¹³ et d'autres organes clés du CdE axés sur la promotion de la démocratie.
- Former un groupe de coordination sur la liberté d'association et la promotion de la démocratie libérale afin de faire progresser les actions suivantes.
- Soutenir et défendre les ONG soumises à des contraintes et à des mesures d'oppression dans les États membres, y compris par des visites à la société civile (en dehors des visites officielles dans les pays).
- Effectuer des visites officielles dans les pays à l'invitation des États membres, en s'engageant avec la société civile, en fournissant des informations en temps utile aux membres de la COING et aux organes compétents du Conseil de l'Europe, et en diffusant plus largement les rapports sur les visites.
- Avec le soutien du Comité d'experts de la COING sur le droit des ONG, fournir des conseils politiques aux membres de la COING, au Conseil de l'Europe et à ses États membres.
- Sensibiliser et agir pour protéger les groupes et organisations de la société civile confrontés à toutes les formes¹⁴ de discrimination ciblée et spécifique, d'exploitation et de menaces, y compris (mais sans s'y limiter) les communautés LGBTQI, les minorités religieuses, nationales

¹¹Voir le rapport 2018 "Nouvelles restrictions sur les activités des ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe" (https://pace.coe.int/fr/files/24801/html).

¹² Pour la COING, cette priorité inclut naturellement la garantie de la liberté académique et la défense d'une éducation démocratique.

¹³Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) - Comité Directeur sur la Démocratie - CDDEM (coe.int)

¹⁴ Pour une liste des formes de discrimination abordées dans les textes du Conseil de l'Europe, voir en particulier:

Article 14 de la <u>Convention européenne des droits de l'homme</u>: « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

⁻ Article 2 de l'annexe à la Recommandation CM/Rec(2024)4 sur la lutte contre les crimes de haine : « (...) la race»(...), la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le handicap, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre, et les caractéristiques sexuelles (...) »

⁻ L'encadré sous le paragraphe 3 de la <u>stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes</u> du Conseil de l'Europe: « (…) tels que le sexe, le genre, la « race »(…), la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, les caractéristiques sexuelles, l'âge, l'état de santé, le handicap, le statut marital, le statut de migrant∙e ou de réfugié∙e, ou tout autre statut. »

et ethniques, les femmes et les filles, les personnes handicapées et les jeunes.

- Participer activement et contribuer à l'élaboration de l'ordre du jour du Forum mondial pour la démocratie.
- Entreprendre des activités éducatives et promotionnelles pour mieux faire connaître et comprendre les droits de la société civile (webinaires, publications, médias sociaux, etc.).

Priorité 2 : Renforcer l'effectivité du système de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'État de droit.

 Point focal: Promouvoir le rôle de la société civile dans la défense du système des conventions et s'engager dans le suivi des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Activités

- Permettre à la société civile de s'engager dans le système de la convention et sa mise en œuvre en fournissant des informations, des ressources d'apprentissage et des outils d'engagement.
- Promouvoir le rôle et la capacité des ONG et d'autres acteurs de la société civile à contrôler la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau national, en utilisant tous les instruments pertinents du Conseil de l'Europe qui appellent à l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre et le contrôle des droits humains pour étayer nos demandes.¹⁵
- Faire pression pour que le rôle de la Conférence soit officiellement reconnu dans le cadre du système de mise en œuvre et de suivi des droits de la convention du Conseil de l'Europe.
- Utiliser les visites de la COING dans les pays pour promouvoir et contrôler la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et la capacité de la société civile à s'engager dans le système de plaintes collectives de la Charte des droits sociaux.
- Participer au suivi des nouvelles conventions sur les droits et de l'évolution du droit à la Cour européenne des droits de l'homme, y compris la convention-cadre sur l'intelligence artificielle¹⁶ⁱ et le

5

¹⁵CM/Rec(2007)14 sur le statut juridique des ONG, CM/Rec(2018)11 sur la protection et la promotion de la société civile en Europe, CM/rec(2016)3 sur le statut participatif.

¹⁶La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle - Intelligence artificielle (coe.int)

développement du droit relatif aux droits humains et l'environnement.¹⁷

Priorité 3 : Lutte contre les inégalités et poursuite de la Charte sociale européenne.

• **Point focal** : Promouvoir et soutenir l'utilisation de la Charte sociale par les acteurs de la société civile.

Activités :

- Plaider pour la mise en œuvre de la Charte sociale européenne révisée, y compris la participation au Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe.
- Permettre aux ONG de participer au système de plaintes collectives et au système de suivi des droits sociaux
- Identifier et sensibiliser les États-nations aux priorités actuelles et urgentes en matière de droits sociaux, y compris (mais sans s'y limiter) l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, la migration, les droits des jeunes et des enfants, les droits des personnes âgées, les droits des personnes handicapées, la pauvreté et l'inégalité, les droits des personnes LGBTQI et l'égalité et l'absence de violence pour les femmes et les jeunes filles.
- Marquer la Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté avec le CdE et d'autres partenaires.

Priorité 4 : Promouvoir l'égalité, la lutte contre la discrimination et la protection des groupes marginalisés et à risque.

 Point focal: Promouvoir et prendre des mesures en matière d'égalité ciblée et intersectionnelle dans le cadre des travaux de la CINGO, y compris au sein de ses propres comités, en s'alignant étroitement sur les travaux du Conseil de l'Europe.¹⁸¹⁹

Activités :

 Promouvoir toutes les stratégies, conventions et recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe (et de ses principaux partenaires) en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination dans les

¹⁷Droits humains et environnement, une priorité pour le Conseil de l'Europe - Droits humains et Etat de droit (coe.int)

¹⁸ Le dialogue interculturel et l'éducation dans le cadre des activités de la COING sont essentiels pour garantir l'égalité, la lutte contre la discrimination et la protection des personnes vulnérables.

¹⁹ La COING fait partie de l'infrastructure de responsabilisation du CdE, en engageant et en organisant les ONGI pour qu'elles demandent aux pays et aux organisations de rendre compte de l'adoption et de la mise en œuvre des engagements clés du CdE.

méthodes de travail de la Conférence et dans l'ensemble de ses activités . 20

- Adopter une perspective active des "droits des minorités" dans l'ensemble du travail de la Conférence afin de s'assurer que les groupes marginalisés, stigmatisés et privés de leurs droits sont soutenus et visibles.
- Mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie en matière d'égalité afin de définir la position et les domaines d'engagement prioritaires de la COING.
- Créer une stratégie spécifique sur la jeunesse afin d'améliorer son propre travail avec les jeunes et de définir les principales questions à traiter par la conférence en étroite collaboration avec la future stratégie du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse. Elle accordera une importance particulière à la sensibilisation des jeunes qui n'ont normalement pas accès aux institutions européennes.

Priorité 5 : Promouvoir l'action de la société civile sur la triple crise planétaire (environnementale)²¹ et ses conséquences sur les droits.

 Point focal: Promouvoir la durabilité environnementale et l'action en matière de justice climatique dans l'ensemble des travaux de la COING et promouvoir un engagement fort en faveur de l'action au sein du Conseil de l'Europe.

Activités :

- Promouvoir l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit à un environnement salubre, sain et durable au sein du CdE, et soutenir toutes les activités visant à réagir à la triple crise planétaire avec tous les instruments dont dispose le CdE.
- Assurer une représentation experte de la COING dans le groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV).
- Veiller à ce que la protection de l'environnement et la crise climatique soient représentées dans les travaux des

²⁰La Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes et des filles, la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029, le GREVIO, le Comité européen des droits sociaux, la Commission européenne et ses agences, notamment l'Agence des droits fondamentaux, la <u>Commission européenne contre le racisme (ECRI)</u>, la <u>Convention-cadre pour la protection des minorités nationales</u> et la <u>Charte européenne des langues régionales ou minoritaires</u> (CELRM) en sont des exemples clés.

https://unfccc.int/news/what-is-the-triple-planetary-crisis?gad_source=1&gclid=Cj0KCQjw05i4BhDiARIsAB_2wfA1WmVnS3oYh8fuZUrdYbVw5JU3gnn7jJpAYxt1QIrmUFZGGxwlbpwaAoVtEALw_wcB

commissions de la COING, en tant que thème spécifique et transversal. Contribuer à l'élaboration d'un système cohérent de normes et attirer l'attention sur les régions économiquement faibles qui résistent mal aux pilleurs d'environnement.

Priorité 6 : Renforcer le rôle de la COING en tant que pilier de la société civile du CdE en développant davantage la contribution systématique des membres de la Conférence aux organes du CdE.

 Point focal: Développer une représentation systématique et experte de la COING au sein de tous les organes majeurs du CdE, conformément aux thèmes de cette stratégie, et encourager une consultation plus large avec la société civile dans l'ensemble du CdE.

Activités :

- Développer les processus de gouvernance de la COING afin d'assurer la représentation de la Conférence dans tous les organes clés, y compris les comités directeurs, les groupes de rédaction, les groupes ad hoc, l'APCE et le Comité des ministres, et améliorer le retour d'information de ces activités vers le Comité permanent et la Conférence.
- Travailler avec le CdE pour augmenter les consultations systématiques avec la COING par tous les organes clés du CdE (cf ci-dessus).
- Réviser le règlement intérieur (annexe) afin de faire que les représentants de la COING consultent les autres membres, fassent rapport et dialoguent avec les membres.
- Augmenter les ressources, le financement et la capacité organisationnelle pour systématiser les activités de représentation et de consultation par et avec la COING dans l'ensemble du CdE.
- Intégrer le soutien aux objectifs de développement durable (ODD)²² des Nations unies dans l'ensemble de notre travail, y compris dans les actions relatives à la triple crise planétaire.

Priorité 7 : Développer la communication interne et externe de la COING et les approches participatives

 Point focal: Améliorer la portée et la visibilité internes et externes de la COING afin d'informer et d'engager la société civile au sens large dans le travail de la Conférence et d'atteindre des groupes/publics plus diversifiés.

Activités :

-

²² https://sdgs.un.org/fr/goals

- Améliorer le profil et la visibilité de la COING au sein du CdE par le biais d'événements en ligne et en personne portant la marque de la COING, en promouvant le contenu créé par la COING (analyses, publications, déclarations, etc.).
- Mettre en œuvre une approche de communication structurée qui fournisse des informations régulières aux membres et les fasse participer par l'intermédiaire du site web, d'informations actualisées par courrier électronique, les médias sociaux et les médias traditionnels, d'événements spéciaux et de produits d'information.
- Développer la visibilité de la COING dans notre secteur par la promotion et la publication via les canaux du CdE, les médias sociaux et traditionnels et les événements publics en ligne et en personne.

9